



J ai eu mon permis en 1987 suite a perte de point arrive a zero m

Par **ludow**, le **15/06/2016** à **07:58**

j ai eu mon permis en 1987 suite a perte de point arrive a zero mon permis annuler j ai du le repasse suite a sa la date d optantion a changer permis c et ec perdue non restituer pouvez vous m aider suite a la loi des permis d avant 1992 cordialement

Par **Visiteur**, le **15/06/2016** à **08:01**

Tout d'abord bonjour et merci c'est toujours sympa ! et loi d'avant 92 ? Vous avez eu votre permis, vous l'avez perdu, repassé, et donc sa date d'obtention c'est celle du 2eme permis ! Oubliez le premier ! Loi d'avant 92 ?avant le permis à points ? vous aussi faites parti de ces gens qui croyez cette histoire qu'un permis obtenu avant la loi des points ne doit pas être enlevé ? c'est ça ?

Par **ludow**, le **15/06/2016** à **10:11**

la loi 92 ne compte pas alord

Par **ricodelmundo**, le **15/06/2016** à **11:18**

Grenouille a totalement raison.

<http://www.securite-routiere.gouv.fr/en-parler-agir/a-l-epreuve-des-faits/examen-du-permis-de-conduire/les-permis-de-conduire-delivres-avant-le-1er-juillet-1992-ne-sont-pas-soumis-a-la-perte-de-points.-vrai-ou-faux>

Par **Visiteur**, le **15/06/2016** à **11:29**

Non !! la loi 92 du retrait des points sur le PC est valable pour TOUS les permis de conduire français sans distinction de date d'obtention !! Tous les messages prétendant le contraire sont

totalément dans l'erreur ! Ne rêvez pas !! ne croyez pas non plus les soi-disants témoignages du style j'ai un copain qui a un collègue dont le frère de la tante de son grand-père a gardé ses points parce que son PC date d'avant 92 ! C'est du pipeau !!